

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 5 AVRIL 2012

PRESENTS :

LAPOIRIE Catherine, HOZE Michel, HOSCHAR Jacky, DEKHAR Nadia, LALLIER Solange, CHARF Antoinette, MARIE Bernard, LAUGEL Pierre

ABSENT EXCUSE : BESOZZI Daniel procuration à LAUGEL Pierre, HOZE Michel (à partir du point 6) procuration à LAPOIRIE Catherine

ORDRE DU JOUR

1. Compte de gestion 2011
2. Compte administratif 2011
3. Affectation du résultat de fonctionnement 2011
4. Budget primitif 2012
5. Personnel : suppression et création de poste
6. Personnel : règlement intérieur
7. Secteur jeunesse : chantiers / projets
8. Aide sociale
9. Divers

POINT 1 – COMPTE DE GESTION 2011

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2011, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 ;

Le Conseil d'Administration déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2011 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

POINT 2 – COMPTE ADMINISTRATIF 2011

Mr HOZE Michel, vice-président, est désigné à l'unanimité Président de séance pour le point présent.

Le Conseil d'Administration, délibérant sur le compte administratif 2011, dressé par Mme LAPOIRIE Catherine, après s'être fait présenter le budget de l'exercice considéré :

- **Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser
- **Vote et arrête** le compte administratif de l'exercice 2011.

POINT 3 – AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2011

Après avoir entendu et approuvé, ce jour, le compte administratif de l'exercice 2011,

Statuant sur le résultat de fonctionnement de l'exercice 2011,

Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de **69 326,19 €**,

Le Conseil d'Administration décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

A) RESULTAT DE L'EXERCICE précédé du signe + si excédent ou – si déficit	- 83 314,87
B) RESULTAT ANTERIEUR REPORTE (Ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + si excédent ou – si déficit)	+ 152 641,06
C) RESULTAT A AFFECTER = A + B (hors restes à réaliser)	69 326,19
D) SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT	
Déficit (besoin de financement)	- 19 606,18
Excédent (excédent de financement)	
E) SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT	
Besoin de financement	0,00
Excédent de financement	0,00
F) BESOIN DE FINANCEMENT = D+E	19 606,18

DECISION D'AFFECTION	
1 - AFFECTATION EN RESERVE R 1068 en investissement (au minimum couverture du besoin de financement F)	19 606,18
2 – REPORT DE FONCTIONNEMENT R002 (résultat à affecter ligne C moins ligne 1 ci-dessus)	49 720,01

POINT 4 : BUDGET PRIMITIF 2012

Le Conseil d'Administration vote à l'unanimité le budget primitif présenté par la Présidente et s'élevant à :

- SECTION DE FONCTIONNEMENT :
 - Dépenses : 630 000 €
 - Recettes : 630 000 €
- SECTION D'INVESTISSEMENT :
 - Dépenses : 29 606 €
 - Recettes : 29 606 €

POINT 5 : PERSONNEL

SUPPRESSION ET CREATION DE POSTE :

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité :

- **De supprimer** le poste de rédacteur territorial à temps non complet (28h30)
- **De créer** à compter du 10 avril 2012, un poste de rédacteur territorial à temps complet
- **De modifier** le tableau des emplois et des effectifs en conséquence.

L'agent sera rémunéré au 1^{er} échelon de l'échelle indiciaire applicable au grade de rédacteur territorial. Il pourra, au besoin, effectuer des heures supplémentaires.

POINT 6 : PERSONNEL

REGLEMENT INTERIEUR :

La Présidente propose au Conseil d'Administration de valider les modifications du règlement intérieur des agents du CIAS.

Après avoir pris connaissance des modifications apportées, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- **Décide de valider** le nouveau règlement intérieur applicable à compter de ce jour,
- **Charge** la Présidente de faire respecter les dispositions dudit règlement.

POINT 7 : SECTEUR JEUNESSE

CHANTIERS / PROJETS :

Dans le cadre des activités adolescents, il est proposé au Conseil d'Administration un projet « Chantier Jeunes », pour la réalisation d'une fresque sur le mur de l'école primaire d'Ay sur Moselle. Ce projet, élaboré sur la base de dessins confectionnés par les élèves.

Dans ce processus, le CIAS peut bénéficier d'une participation financière de Jeunesse et Sports.

Le Conseil d'Administration à l'unanimité :

- **Approuve** le projet présenté
- **Demande** à la Présidente de déposer une demande de subvention auprès de la DDJSCS
- **Autorise** la Présidente à signer tous documents afférant au projet.

POINT 8 : AIDE SOCIALE

Les membres du Conseil d'Administration sont amenés à se prononcer sur des demandes d'aide sociale. Conformément à la procédure, les détails du présent point sont précisés dans le second registre.

POINT 9 : DIVERS

- Epicerie Sociale
- ABS
- Compte rendu arrêt des comptes CAF 2011
- Partenariat Boxe éducative CLSH été
- Assemblée Départementale du CNAS : taux de retour du CIAS 125 %